

EXTRAIT**DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VANDŒUVRE-LES-NANCY**TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ
EXTÉRIEURE - TARIFS 2020

SEANCE DU : 24 JUIN 2019

DELIBERATION N° : 13

RAPPORTEUR : M. PONCELET

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément aux articles L. 2333-9, L. 2333-10, L. 2333-12 du code général des collectivités territoriales servant de référence pour la détermination des tarifs maximaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, ceux-ci sont révisés chaque année dans une proportion au plus égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Ainsi, pour l'exercice 2020, le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE s'élève à + 1,6 % (source INSEE).

Le tarif de base maximal applicable s'élève donc à :

- 21,10 € pour les communes de moins de 50.000 habitants appartenant à un établissement public de coopération intercommunale de 50.000 habitants et plus.

Par suite, ce tarif de base maximal fait l'objet de coefficients multiplicateurs conformément à l'article L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales, comme suit :

Dispositifs publicitaires et préenseignes (non numérique) < ou = à 50 m ² (face)	Dispositifs publicitaires et préenseignes (non numérique) > 50 m ² (face)	Dispositifs publicitaires et préenseignes (numérique) < ou = à 50 m ² (face)	Dispositifs publicitaires et préenseignes (numérique) > 50 m ² (face)
21,10 €/m ²	42,20 €/m ²	63,30 €/m ²	126,60 €/m ²

Enseignes (somme des superficies) < ou = à 7 m ²	Enseignes (somme des superficies) > 7 m ² et < ou = 12 m ²	Enseignes (somme des superficies) > 12 m ² et < ou = à 50 m ²	Enseignes (somme des superficies) > 50 m ²
Exonération	21,10 €/m ²	42,20 €/m ²	84,40 €/m ²

DELIBERATION

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer à 21,10 € le tarif de base de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, avec effet au 1er janvier 2020.

Les crédits sont prévus au budget à l'imputation 01.4/7368/49V.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



LUNDI 24 JUIN 2019

13

19H00

Rapporteur : M. PONCELET

Secrétaire de séance : M. HEKALO Skender

ETAIENT PRESENTS

M. HABLOT Stéphane
 MME KOMOROWSKI Régine
 M. DONATI Patrice
 MME LEVI-CYFERMAN Annie
 MME ROUILLON Marie-Agnès
 M. PONCELET Philippe
 MME FAIQ Nassima
 M. SEKKOUR Rachid
 MME GRAF Chabha
 M. GENIN Jean-Noël
 M. HEKALO Skender
 MME MACEL Danielle
 MME THIRION Marie-Louise

M. YOU Bertrand
 M. ATAIN KOUADIO Philippe
 MME LECOT Patricia
 M. DAMOISEAUX Bruno
 MME ATTUIL Carole
 M. STOCKER Franck
 M. GUNDESLI Eray
 M. CARPENA Jean-Paul
 MME RENAUD Dominique
 M. SAINT-DENIS Marc
 M. RENAUD Frédéric
 M. BONHOMME Gérard

ETAIENT EXCUSES

MME BIGARE Jennifer
 M. MULLER François

MME HOULLE Marie-Jeanne

AVAIENT DONNE POUVOIR

MME MATTERA Marie-Thérèse
 MME ACKERMANN Danielle
 M. VANDELDE Jean-Luc
 M. PANNIER Nicolas

à
 à
 à
 à

MME KOMOROWSKI Régine
 M. DONATI Patrice
 M. SAINT-DENIS Marc
 MME RENAUD Dominique

ETAIENT ABSENTS

M. BECKER Jean-Pierre
 M. GRAUFFEL Claude
 M. BERNARD Jean-Paul
 MME GANNE-DEVONEC Marie-Odile

MME CHAPPE Marie-Pierre
 M. SEA Cédric
 MME MARCHAND Ann

JE CERTIFIE QUE LA CONVOCATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 A ETE AFFICHEE LE : 19/06/2019

POUR EXTRAIT CONFORME,
 LE MAIRE :

QUE LE PRESENT ACTE
 A ETE PUBLIE LE : 27 JUIN 2019



S. KHALO